

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

Arrêté autorisant la pose d'enseignes sur un immeuble sis 24 rue de la Rochejacquelin, commune de Mauléon (Mme BOUSSIRON Cyrielle)

Arrêté A-2026-114

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65 ;

Vu la délibération DEL-CC-2026-101 du conseil communautaire du 14 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Président ;

Vu la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n°079079260001, concernant l'installation d'enseignes sur un immeuble sis 24 rue de la Rochejacquelin, commune de Mauléon (79700), déposée le 07/07/2026 par Mme Boussiron Cyrielle, dont l'adresse est 13 place de l'Eglise, Saint Aubin-de-Baubigné, commune de Mauléon (79700) ;

Considérant que l'article R 581-59 du Code de l'Environnement dispose que « Les enseignes lumineuses sont éteintes entre 1 heure et 6 heures, lorsque l'activité signalée a cessé » ;

Considérant qu'il est prévu la pose d'une enseigne lumineuse, sans que les horaires d'extinction ne soient précisés ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation d'installation d'enseignes sur la façade du n° 24 rue de la Rochejacquelin, commune de Mauléon (79700), objet de la demande susvisée, est accordée et assortie des prescriptions suivantes :

- L'enseigne lumineuse sera éteinte au minimum entre 1 heure et 6 heures.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, à Monsieur le Trésorier général de BRESSUIRE.

Fait à Bressuire, le 13/08/2026

La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD



Transmis en préfecture le18 AOUT 2026.....

Notifié ou publié le18 AOUT 2026.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.